

Archives départementales du Jura

Cours et juridictions antérieures à 1790 (série B)

Fonds du bailliage de Poligny (sous-série 5 B)

Métrage linéaire : 62,50 m.l.

Poligny, comme Dole, fut l'un des sièges du bailliage d'Aval jusqu'à l'instauration d'un bailliage propre à Dole au XV^e siècle. Poligny devint le siège d'un bailliage secondaire sous Philippe II. Sous le régime français, à partir de 1696, il ressortit au bailliage-présidial de Salins.

Son ressort comprenait, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les communautés d'habitants suivantes : Ardon, Aumont, Barretaine, Baume-les-Messieurs, Besain, Blandans, Blois-sur-Seille, Bois-de-Gand, Boisgelot, Bonnefontaine, Bosne et Le Sauvement, Bourg-de-Sirod, Bréry, La Buchille, Buvilly, Les Chalesmes, Chambly, Chamole, Champagnole, Champvaux, Chaplambert, Château-Chalon, Le Chateley, Chatelneuf, Chausseuans, Chaux-des-Crotenay, La Chaux-en-Bresse, Chevrotaine, Cize, Commenailles, Conte, Crans, Crotenay, Darbonnay, Doucier, Entre-Deux-Monts, Équevillon, Fay-en-Montagne, Le Fied, Foncine et Les Planches, Fontenu, Francheville, Le Frasnois, Froideville, La Fromagerie, Frontenay, Gillois, Granges-sur-Baume, Grozon, Ladoye, Lent, Loulle, Les Maisons-du-Bois, Maizières, Mantry, Marigny, La Marre, Mauffans, Menétru-le-Vignoble, Menétrux-en-Joux, Miéry, Mirebel, Molain, Monay, Monnet-la-Ville, Monnet-le-Bourg, Montchauvier, Montchauverot, Montigny, Montrond, Mont-sur-Monnet, Narlay, Nevy-sur-Seille, Ney, Passenans, La Perrena, Picarreau, Pillemoine, La Pinodière, Plasne, Poligny, Pont-du-Navoy, Recanoz, Le Ressard, La Ronce, Saffloz, Saint-Lamain, Saint-Lothain, Sapois, Sellières, Sirod, Songeson, Les Soupois, Syam, Toulouse-le-Château, Tourmont, Treffay, Vannoz, Le Vaudioux, Vaux-de-Chambly, Vaux-sur-Poligny, Vers-sous-Sellières, Villard-sur-l'Ain, Villerserine, Le Villey, Vincent.

Il ne faut pas confondre ce fonds avec celui de la justice municipale de Poligny, actuellement coté 116 Bp (voir sous-série 11B).

Description du fonds

En l'état actuel des instruments de recherche, il semble que les documents antérieurs à 1636 soient rares. A titre indicatif, sont conservées les catégories de documents suivantes : procédures et sentences criminelles, 1677-1790 ; publication de testaments, 1634-1790 ; sentences civiles, 1684-1777 ; décrets de biens classés par ordre alphabétique des communes et des personnes, 1635-1790 ; congés et défauts, 1694-1772, etc.

Etat de classement et inventaires

Ce fonds a fait l'objet d'une cotation provisoire, sans réel classement ; le répertoire et le fichier qui suivent sont un simple relevé des indications portées au dos des liasses ou sur les registres, sans vérification préalable de leur pertinence.

- **Liasses cotées 5 B 1-1698** : répertoire provisoire dactylographié, par P. Boyet, 1970, **consultable en salle de lecture.**
- **Registres cotés 5 Bp 1-307** : fichier provisoire manuscrit, v. 1970, dont les fiches ont été photocopiées dans leur ordre méthodique et sont **consultables en salle de lecture.**
- **Supplément** de 3 m.l., dépourvu de tout instrument de recherche.

Les **registres d'insinuation et publications de testaments, tutelles, curatelles et provisions d'offices de 1633 à 1703**, cotés 5 BP 262bis-282, ont fait l'objet d'un **relevé analytique et chronologique** exhaustif et d'une **table nominative** des testateurs par Henri Hours en 1987 ; le relevé et sa table sont consultables sur le portail en fichier PDF.

Communicabilité

Les cotes 5 B 1 -1698 et 5 Bp 1-307, dotés d'un inventaire, sont communicables ; le supplément non classé n'est pas communicable.

Extrait du *Guide des Archives du Jura*, par Henri Hours, directeur des Archives départementales, 1993 ;
Actualisé en juin 2011 et septembre 2016 par Patricia Guyard, directrice.
Archives départementales du Jura, 2017©